

Arras, mardi 17 mars 2020

Chers amis,

Voici les prescriptions de la [Conférence des Évêques de France](#), actualisées après l'intervention de Monsieur le Président de la République et de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, ce lundi 16 mars 2020 :

- Aucune messe (dominicale ou de semaine) avec une assemblée, de quelque taille qu'elle soit, ne doit être célébrée.
- Les obsèques peuvent pour le moment être célébrées dans les églises. L'assemblée devra être inférieure à 20 personnes et celles-ci devront se répartir dans l'ensemble de l'église. Il faut reporter la célébration eucharistique à des temps meilleurs.
- Les baptêmes, mariages, confirmations, professions de foi et premières communions sont à reporter à des temps meilleurs.

En ce qui concerne la célébration des funérailles, dans les cas où il n'est pas possible de respecter les normes prescrites parce que l'assemblée potentielle dépasse le nombre de vingt participants ou parce que, compte tenu des restrictions qui touchent les personnes, aucun ministre ou animateur n'est en mesure d'intervenir, il peut être remis aux familles un schéma de prière qu'elle pourra utiliser au domicile du défunt, au salon funéraire, au crématorium et/ou au cimetière.

Soyez assurés de mes sentiments très fraternels.

+ Jean-Paul JAEGER